

## Avant-propos

Ce numéro des Cahiers est intitulé Syntaxe. Il donne une idée de l'activité de cette opération au sein de l'UMR. Comme dans les autres opérations, on y verra le souci de coller à la réalité des faits, plutôt que de vérifier ou falsifier des théories. On remarquera aussi que la notion même de syntaxe est interprétée de façon assez différente dans les différents textes : syntaxe des arguments et des rôles (I. Choi-Jonin), syntaxe des catégories grammaticales (Escriva, Junjaud), syntaxe variationniste des faits dialectaux ou non standards (Ploog), syntaxe diachronique des structures (Rouquier), syntaxe des positions (Muller). Si on considère que la syntaxe est une « médiation » formelle entre du sens à dire et du « discours », on ne sera pas surpris par cette diversité. Dans une perspective de production des énoncés, la syntaxe intervient à plusieurs niveaux :

- au niveau énonciatif : elle réalise les formes grammaticalisées de modalisation énonciative (par exemple l'impératif, pour signifier l'ordre).
- au niveau prédicatif : elle réalise les correspondants fonctionnels des rôles thématiques (par exemple la fonction d'objet direct en français pour le rôle « patient »).
- au niveau communicatif : elle ordonne les fonctions de hiérarchie communicative (thème / rhème, focus) au besoin en utilisant des structures spécialisées (comme les clivées pour la focalisation).

Contrairement à ce qui a été longtemps un dogme du structuralisme en linguistique, la syntaxe n'est pas un domaine formel et clos sur lui-même. Paradoxalement, il y a assez peu de choix purement syntaxiques : dans la phrase liée de l'écrit, la syntaxe réalise sous forme de routine la mise en ordre des relations prédicatives, en recentrant la fonction de prédicat sur un type de mots particulier : le verbe, celui qui s'associe à des indications modales et temporelles (au sens de mise en rapport entre le temps de l'énonciation et le temps de l'évènement). Les choix syntaxiques se réduisent à ce qu'on peut appeler des « schèmes syntaxiques » (Muller, 2002a, 2002b) qui sont souvent des structures disloquées, fréquentes à l'oral et structurant ce qu'on appelle maintenant la macrosyntaxe. Au total donc, il y a bien plusieurs syntaxes qui conjuguent leurs effets sur le « précipité » que constitue l'énoncé réalisé, mais avec une propriété constante : celle de mise en forme plus ou moins conventionnelle et routinière du sens-à-dire pour arriver au sens réalisé. La

position n'est donc pas en soi une indication univoque ; prenons par exemple la position de syntagme nominal directement construit à droite d'un verbe conjugué : il peut s'agir d'un objet direct (syntaxe des rôles thématiques), d'un « sujet réel » d'une séquence impersonnelle (choix de diathèse, ayant à voir avec la syntaxe communicative), d'un sujet inversé (syntaxe communicative). Dans tous les cas, il faudra encore distinguer entre ce qui est laissé au choix du locuteur et ce qui est de l'ordre des routines grammaticalisées. Enfin, comme chaque langue accommode à sa façon, et suivant sa propre histoire, le traitement du sens-à-dire, il reste à voir ce qui obéit à des règles générales et ce qui est traitement particulier. La comparaison à partir de données bien établies et comparables est le domaine, actuellement en pleine expansion, de la syntaxe contrastive, qui débouche sur une typologie. Ici, beaucoup reste à faire.

Il est de tradition, dans un avant-propos, de présenter les articles des contributeurs en les résumant. Comme ce rôle est déjà rempli par les résumés et abstracts qui introduisent ces textes, je me contenterai de commenter assez librement certains points de ces textes qui m'ont paru, très subjectivement, mériter quelques remarques. Nul doute que celles-ci reflètent surtout mes centres d'intérêt ; d'autres que moi auraient mis l'accent sur autre chose. Cela suffit à relativiser les propos qui suivent.

Dans son article, Injoo Choi-Jonin étudie les constructions comitatives en les comparant aux constructions à simple coordination, et avec une approche contrastive, entre le coréen et le français. Elle voit dans le comitatif l'addition d'un participant à un ensemble déjà construit, alors que la coordination est nettement plus intégrative. Le coréen est particulièrement clair quant à l'effet d'adjonction a posteriori, puisque la particule thème, par exemple, s'applique à la paire coordonnée en se plaçant sur le second terme, alors que cette même particule thème s'applique au premier terme dans l'interprétation comitative ; le second est donc plus lâchement rattaché à la syntaxe verbale dans ce cas. Dans le cas du français, *avec* introduit probablement des effets particuliers (locatifs entre autres) qui pourraient poser problème pour une interprétation comitative. Un des exemples de Choi est : *Paul a rangé mes chaussettes avec les siennes dans le même tiroir*. On voit bien ici le décrochage en termes de syntaxe actancielle : soit il y a une seule action de « ranger » et *avec* coïncide avec *et*, soit il y a deux actions, l'une assertée l'autre présumée comme antérieure, auquel cas l'action assertée ne concerne que « mes chaussettes » : dans ce cas, *avec les siennes* décrit le résultat d'un rangement antérieur ayant fonction de localisation : « là où sont rangées les siennes ». Il me semble que toute l'ambiguïté qu'introduit *avec* est dans la participation ou non comme actant à l'action verbale.

Jean-Pierre Escriva revient sur un problème récurrent de la syntaxe du français : le rapport entre les formes complétives et leurs équivalents nominaux. Rappelons que cette question a été autrefois partiellement traitée

dans une optique transformationnelle ici même (Cahiers n°7) par Nicolas Ruwet il y a presque vingt ans...(Ruwet 1984). C'est plutôt la différence entre les formes nominales et les formes complétives qui intéresse Escriva, dans la perspective ouverte autrefois par Guillaume des « noms de discours » opposés aux « noms de langue ». Le traitement des complétives comme des formes nominales a été critiqué naguère par A. Boone (références dans l'article d'Escriva), mais évidemment tout dépend de ce qu'on met sous l'étiquette « nom de discours ». Il faut aussi rendre compte de faits de pronominalisation « neutre » avec *le* ou *cela* (les deux possibilités ne coïncident pas, comme le rappelle Escriva). L'ensemble des données pertinentes dépasse largement le volume possible pour un article (entre autres : l'opposition n'est pas entre complétive et nom, elle doit intégrer la construction infinitive ; autre chose : le caractère défectif, souligné par H. Huot (1981), de la construction en *que*, caractère qui explique pourquoi les constructions à préposition « incolore » - *à*, *de* - (repérables par des noms ou pronoms compléments) ont souvent un équivalent directement construit : *je m'étonne qu'il soit encore là* (pour un bilan, cf. Muller 2002c, et à paraître). La réponse nuancée d'Escriva (les « noms de discours » sont à classer dans une perspective scalaire, parmi d'autres réalisations de type nominal) demandera encore la prise en compte d'autres facteurs. Un exemple parmi d'autres : la remarque pertinente d'Escriva sur l'exemple 24a : *Les intempéries empêchent de nettoyer...empêchent le nettoyage au large...Si le locuteur se reprend, c'est bien, comme le dit Escriva, parce que la construction à l'infinitif est sentie comme incomplète, alors que la structure nominalisée ne l'est pas. C'est un pur problème de syntaxe : l'actant n'est réalisé dans aucun des cas. Le nom ne l'exige pas, pas plus que le passif, par exemple, n'exige la réalisation de l'agent : la « facette » ou diathèse du prédicat « nettoyage » est centrée sur l'action, son agent est au mieux interprété ou construit comme un complément...d'agent (*le nettoyage par des équipes spécialisées*). Par contre, l'infinitif dans ce cas précis le demande : le facteur à prendre en compte ici est ce qu'on appelle le contrôle : *empêcher* est un verbe sans « contrôle » du sujet absent de l'infinitif, mais avec une structure qui demande deux compléments dans ce cas : *les intempéries empêchent les équipes spécialisées de nettoyer au large* vs. *les intempéries empêchent que les équipes spécialisées nettoient au large*. Peu importe finalement la sémantique actancielle ici : ce qui est crucial, c'est que certaines structures syntaxiques permettent une interprétation implicite, alors que d'autres la tolèrent mal ou pas du tout. Cela illustre bien la spécificité de la syntaxe dans la chaîne de déterminations qui va du sens à dire à l'énoncé réalisé.*

Dans l'article d'Annie Junjaud, c'est une question d'appartenance catégorielle qui est d'abord posée : nom ou adjectif? *Le même*, utilisé avec l'article, et presque toujours avec le défini, s'apparente par cette propriété à un « nominal » ou à un pronom si on tient compte de ses propriétés référentielles. Le parcours de l'article est à la fois historique et synchronique.

Les emplois neutres de « le même » renvoient bien, dans l'ancienne langue, à un emploi nominal indéterminé de contenu, mais pas de référence, et qui semble équivaloir à des emplois attributifs du nom ; en témoigne son exemple de l'ancienne langue (8) : *Car aymer et hayr, c'est maintenant le mesme* : on dirait aujourd'hui « la même chose », mais on voit qu'un adjectif comme « pareil » serait aussi approprié. L'accord de l'article au nom coréférent suggère aussi un emploi substantivé (comme dans le cas des adjectifs de couleur). Mais les emplois que détaille Annie Junjaud débordent de ce cadre anaphorique : il y a un emploi auto-référentiel possible, illustré par le premier emploi de cet exemple curieux (9) : *Et, le mesme demeurant le mesme fait toujours le mesme*. Les trois emplois ont ici des interprétations bien différentes. Comme si cela ne suffisait pas, la même expression dénote, comme on sait, soit un objet différent de mêmes propriétés, soit un objet unique comme dans l'exemple (1) : *elle lui allumait ses cigarettes, les reprenait parfois quelques secondes pour fumer la même que lui*. Alors, comment conclure ? Les propriétés adjectivales semblent dominer, mais il reste à expliquer l'emploi de l'article.

Le travail de Katja Ploog est une réflexion sur ce qu'apportent les théories syntaxiques à la description du non-standard -et inversement, ce qu'apporte le non-standard à la théorie syntaxique. La prise en compte de la variation, l'hétérogénéité dans un domaine où l'intercompréhension fonctionne quand même, posent des questions qu'on pourrait oublier en se limitant aux langues fortement normées comme le français. Les constructions montrent par exemple une possibilité de construction du sujet variant entre zéro et trois, et la possible intégration d'adverbes dans la syntaxe du sujet. Le non-standard de l'auteur est particulièrement déstructuré -il s'agit du français dialectal des enfants des rues d'Abidjan, il pose d'autant mieux des questions importantes aux descripteurs et aux théoriciens.

8

L'étude de Magali Rouquier expose la mise en place progressive en français des formes renforcées des interrogations. La perspective est évidemment diachronique et met en évidence la grammaticalisation progressive des formes en *est-ce que* à partir de formes libres. Avant le figement dans les constructions restées vivantes, ce qui frappe, c'est l'existence de variantes : on a pu dire *que ce est que* en concurrence avec *qu'est-ce que* dans les interrogations directes aussi bien qu'indirectes. Un indice intéressant pour dater le figement : la construction *qu'est-ce que* n'a jamais pu, du moins en français standard, s'imposer dans les constructions indirectes : *je me demande qu'est-ce qu'il a dit* s'entend, mais reste jugé incorrect. Cela veut dire que *ce* était encore un clitique sujet lorsque s'est imposée presque absolument la règle qui interdit les inversions de clitiques sujets dans les subordonnées. Une autre séquence surprend : *ce que est que tu dis*, où *ce* est sujet quoique placé avant le pronom, qui est attribut et antécédent de la subordonnée ; la construction (antérieure à 1300) est sans

doute à analyser sur le modèle des sujets en extraposition de l'ancien français, précédant le terme initial de la séquence à verbe second, terme qui est ici le pronom *que* (Skårup (1975 : 430) : *ce que puet estre?*). Le *ce* est bien différent de celui qu'on trouve ensuite soit comme antécédent, soit comme renforcement de *que* dans la construction très proche en apparence, mais plus tardive (17ème siècle) : *ce que c'est que tu dis*.

Dans mon article enfin, je me suis intéressé à la suite de l'article récent de Bonami & Godard, à l'inversion ou plutôt la postposition du sujet nominal, en particulier lorsqu'il se trouve intercalé entre des éléments du syntagme verbal, ou même dans un syntagme verbal dépendant : *que dit vouloir faire Paul à sa petite amie?* Il s'agit là d'un problème classique de syntaxe de position, et pourtant il résiste aux analyses formelles, comme on le verra. Je me suis intéressé surtout aux contextes d'inversion provoquée par le pronom interrogatif *que*, mais il serait nécessaire de comparer avec les autres constructions à inversion, notamment l'inversion à locatif en tête telle qu'étudiée dans une perspective contrastive par F. Cornish (à paraître). Ici comme ailleurs, beaucoup de travail reste à faire.

### Références

- Cornish, Francis, (à paraître), « A Crosslinguistic Study of so-called "Locative Inversion": Evidence for the *FunctionalDiscourse Grammar* », in C. de Groot & K. Hengeveld, *Syntax and Morphology in Functional Grammar*, Berlin, Mouton-De Gruyter.
- Huot, Hélène (1981), *Constructions infinitives du français, le subordonnant de*, Droz, Genève.
- Muller, Claude (2002a), « Schèmes syntaxiques dans les énoncés longs : où commence la macro-syntaxe ? », in H.L. Andersen & H. Nølke, *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang.
- Muller Claude (2002b), *Les bases de la syntaxe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Muller, Claude (2002c), « Prépositions et subordination en français », in *Scolia* 15, pp. 87-106.
- Muller, Claude (à paraître), « A propos de pc.z », in *Hommages à M. Gross* (Benjamins).
- Ruwet, Nicolas (1984), « *Je veux partir / \*Je veux que je parte*. A propos de la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l'infinitif en français », in *Cahiers de grammaire* 7, pp. 76-138.

Claude Muller

